

**RAPPORT DE PRÉSENTATION DU COMPTE  
ADMINISTRATIF 2023**

**CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JUIN 2024**

## Sommaire

Préambule .....	3
I. L’amorce d’une gestion rigoureuse dès 2023 dans un contexte inflationniste .....	3
1. Un constat : le ralentissement global des ressources .....	4
2. Des dépenses maîtrisées dans un contexte inflationniste .....	4
3. Un dynamisme des recettes fiscales insuffisant .....	5
II. Les agrégats budgétaires et financiers 2023 de la Ville .....	5
1. Présentation des évolutions budgétaires .....	5
2. Présentation des résultats comptables cumulés .....	7
III. L’évolution du budget de fonctionnement 2023 .....	9
1. Analyse financière 2023 .....	9
2. Les recettes réelles de la section de fonctionnement : 74,30 M€ .....	10
2. Les dépenses réelles de fonctionnement : 68,32 M€ .....	14
IV. Les investissements .....	20
1. Évolutions et structure des investissements .....	20
2. Les ressources de financement des investissements .....	23
V. Synthèse de la dette au 31 décembre 2023 .....	24
1. Encours de dette et taux .....	24
2. Dette par type de risque .....	26
3. Dette par prêteur .....	26
4. Les ratios d’endettement .....	27

## Préambule

Le niveau de réalisation des dépenses de fonctionnement 2023 comparé à 2022 présente une maîtrise de l'évolution à + 2,89 %, dont 2,78 % pour les dépenses réelles de fonctionnement dans un contexte inflationniste à 4,9%. L'exigence de pilotage a permis de contenir cette augmentation en deçà du taux d'inflation, soit une augmentation en volume de 1M€. L'anticipation de la Ville de Saint-Priest en matière de transition énergétique sur l'éclairage public via le contrat de performance et des contrats d'énergie à des conditions favorables concourent à cette progression à hauteur de 3%. Cependant, les effets de l'inflation se répercuteront sur les budgets futurs (nouveaux contrats prenant en compte l'inflation, effets sur le prix du service public, ...).

Les recettes de fonctionnement affichent un net ralentissement soit + 2,26% entre 2023 et 2022 contre 5,75 % entre 2022 et 2021. Malgré le dynamisme des bases dû à l'inflation soit 7,1% pour les ressources fiscales, le niveau de ressources global baisse de presque 3 points. Le ralentissement de l'économie et l'augmentation des taux directeurs ont donné un coup d'arrêt aux opérations immobilières avec pour conséquence une baisse des droits de mutation à titre onéreux. S'agissant des autres ressources, les tarifs municipaux n'ont pas augmenté pour la préservation du pouvoir d'achat des San-Priods.

En matière d'investissement, les dépenses d'équipement affichent un taux de réalisation identique à l'an dernier soit 76 % mais avec une évolution de + 17,34% en comparaison de 2022, soit un montant total de 41,88 M€. Les dépenses d'investissement évoluent de + 62,11 % avec comme point d'orgue la fin des travaux du théâtre Théo d'Argence.

L'augmentation des recettes d'investissement se justifie par un recours à l'emprunt pour 20 M€ pour couvrir les besoins de financement en 2023 ainsi qu'un emprunt comprenant une phase de mobilisation et de consolidation au 30 juin 2024 de 10 M€. Cet emprunt en fin d'année assure les liquidités de l'exercice 2023 ainsi que le besoin du 1<sup>er</sup> semestre 2024.

	2021		2022		Var 2022/2021		2023		Var 2022/2023	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Réalisation mandats et titres										
Section de fonctionnement	64 118 098 €	68 782 116 €	69 518 424 €	72 739 877 €	8,42%	5,75%	71 529 586 €	74 384 186 €	2,89 %	2,26 %
Section d'investissement	23 297 570 €	17 551 073 €	29 665 741 €	38 676 927 €	27,33%	120,37%	48 090 838 €	48 814 673 €	62,11 %	26,21%
TOTAL (réalisations + reports)	87 415 668 €	89 139 701 €	102 732 957 €	111 416 803 €	17,52%	24,99%	119 620 426 €	130 578 582 €	16,44 %	17,20 %

### I. L'amorce d'une gestion rigoureuse dès 2023 dans un contexte inflationniste

L'exercice budgétaire 2023 affiche un volume d'investissement important de plus de 40,75 M€ (dépenses d'équipement uniquement) largement supérieur à 2022 soit plus de 13 M€.

Depuis le début de mandat, le montant des investissements progresse, le cumul entre 2020 et 2023 est de 130,35 M€.

Les restes à réaliser en dépenses de la section d'investissement sont pris en compte dans l'affectation des résultats du compte administratif avec un montant de 1,13 M€ contre 7,99 M€ en 2022.

Les équipements totaux (dépenses équipement + restes à réaliser) s'élèvent à 41,88 M€ en 2023 contre 35,69 M€ en 2022, soit + 17,34 %. Le taux de réalisation des dépenses d'équipement comprenant les restes à réaliser est de 76% par rapport aux crédits inscrits lors des différentes étapes budgétaires de 2023, et à 74% sans les restes à réaliser.

La collectivité a un très bon niveau de réalisation identique à celui de 2022 et sa capacité à tenir le plan des investissements sur la durée du mandat.

Le niveau d'emprunt mobilisé en 2023 est en lien avec les besoins de financement au 31 décembre 2023 soit un montant de 30 M€ dont un emprunt mobilisable jusqu'au 30 juin 2024 de 10 M€ contracté pour le bouclage financier du compte administratif. Les 8,1 M€ de la dette contractée correspond à une part de l'emprunt intracting 4, 1M€ à taux zéro et une autre part sur l'opération de trésorerie soit 4 M€.

## 1. Un constat : le ralentissement global des ressources

Les produits du domaine augmentent de + 2,35 % avec un taux de réalisation de + 99,7 % par rapport au budget primitif et les autres étapes budgétaires de 2023. Les recettes du revenu des domaines d'un montant de 3,33 M€ baissent sur le périscolaire, l'enseignement (-2,66%) et le social (-4,66%) et augmentent sur les recettes culturelles, conséquence de l'ouverture du TTA en septembre 2023 (+ 63,37%) et celles à caractère sportif (+ 9,25%) . Le taux de réalisation en fiscalité directe est de 99% et représente 78% des recettes réelles de fonctionnement. La progression de la fiscalité entre 2022 et 2023 est de + 2,29% ainsi que les dotations et les participations à +2,26%.

## 2. Des dépenses maîtrisées dans un contexte inflationniste

L'inflation généralisée autour de 5,2% depuis 2022 a montré un léger fléchissement en 2023 pour atteindre 4,9 %, soit des prix à la consommation toujours très élevés. Ce contexte a des effets sur les dépenses à caractère général, la masse salariale et sur les taux d'intérêts.

Cependant, les services de la collectivité ont mis en place un pilotage de l'activité afin de juguler les effets inflationnistes des dépenses, ce qui se traduit par un maintien du chapitre 011 (charges à caractère général) au niveau de 2022 avec un montant de 17 M€.

En 2023, les impacts du dégel du point d'indice, les deux révisions du SMIC et l'augmentation de la valeur du point d'indice de +3,5% appliqués en 2022 sont de 1,1 M€ en année pleine. La masse salariale est de 41,81 M€ en 2023.

Les taux d'intérêts en début d'année 2023 se situaient autour de 3,79 % pour des prêts sur 15 ans à taux fixe, alors qu'ils culminent à 4,14% en fin d'année, les banques proposant

majoritairement des taux variables. Pour rappel, en 2022, les taux d'intérêts étaient autour de 1,68%.

Le recours à l'emprunt est nécessaire pour le financement des équipements. En 2023, la différence entre 2022 et 2023 des charges financières en section de fonctionnement est de 0,86 M€ et représente 1,61 % des dépenses réelles de fonctionnement.

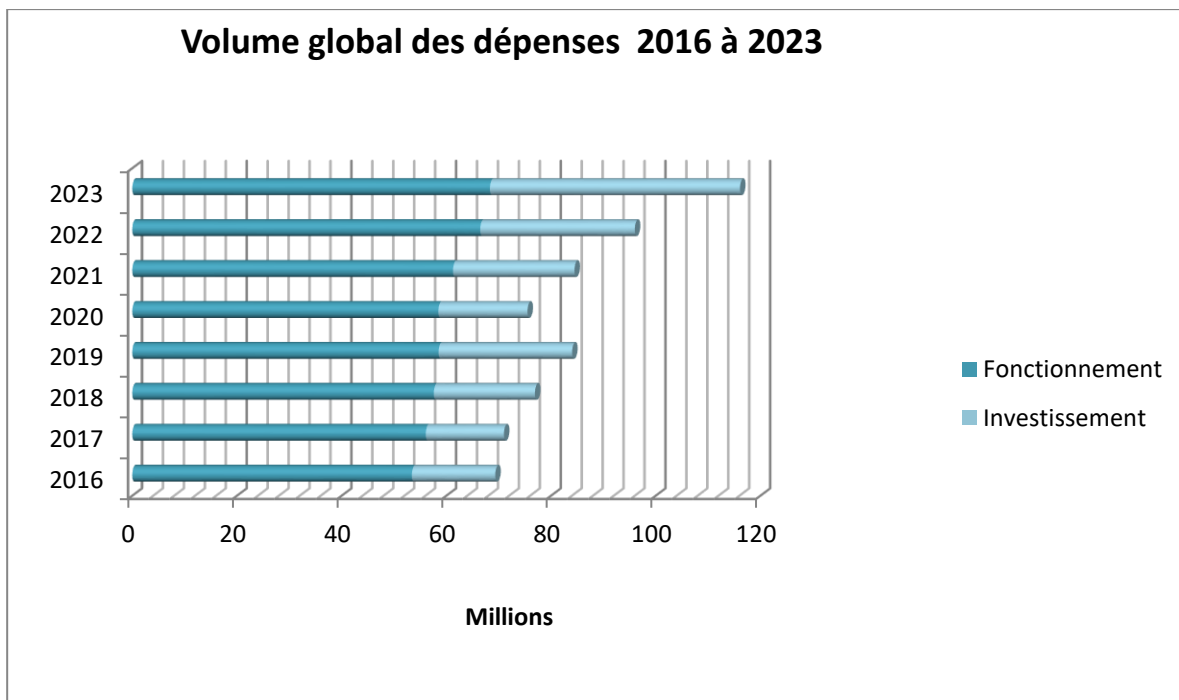
### 3. Un dynamisme des recettes fiscales insuffisant

Les impôts directs locaux affichent une évolution satisfaisante de + 6,26 % en raison de l'effet base fixé à 7,1% pour 2023. Les évolutions physiques ont peu d'effet sur les ressources fiscales. S'agissant du taux d'imposition, la Ville a choisi de ne pas augmenter les taux de la fiscalité directe foncière. En 2023, l'un des indicateurs majeurs de l'impact de la crise sur les ressources des collectivités est le niveau des droits de mutation à titre onéreux, qui s'effondre à -37,83%.

## II. Les agrégats budgétaires et financiers 2023 de la Ville

### 1. Présentation des évolutions budgétaires <sup>1</sup>

Le niveau des dépenses de l'exercice 2023 (fonctionnement et investissement sans les restes à réaliser), continue sa progression avec une évolution de + 20, 60 % dans la continuité de 2022. Cette évolution est observée majoritairement sur la section d'investissement, +62,11 %, alors que la section de fonctionnement n'augmente que de 2,89 %, dépenses réelles de fonctionnement comprenant les rattachements. Le taux de réalisation par rapport aux inscriptions budgétaires des différentes étapes s'élève à 98% contre 83% en 2022.



<sup>1</sup> Cette présentation repose sur les opérations comptables réelles décrivant mieux la réalité des variations

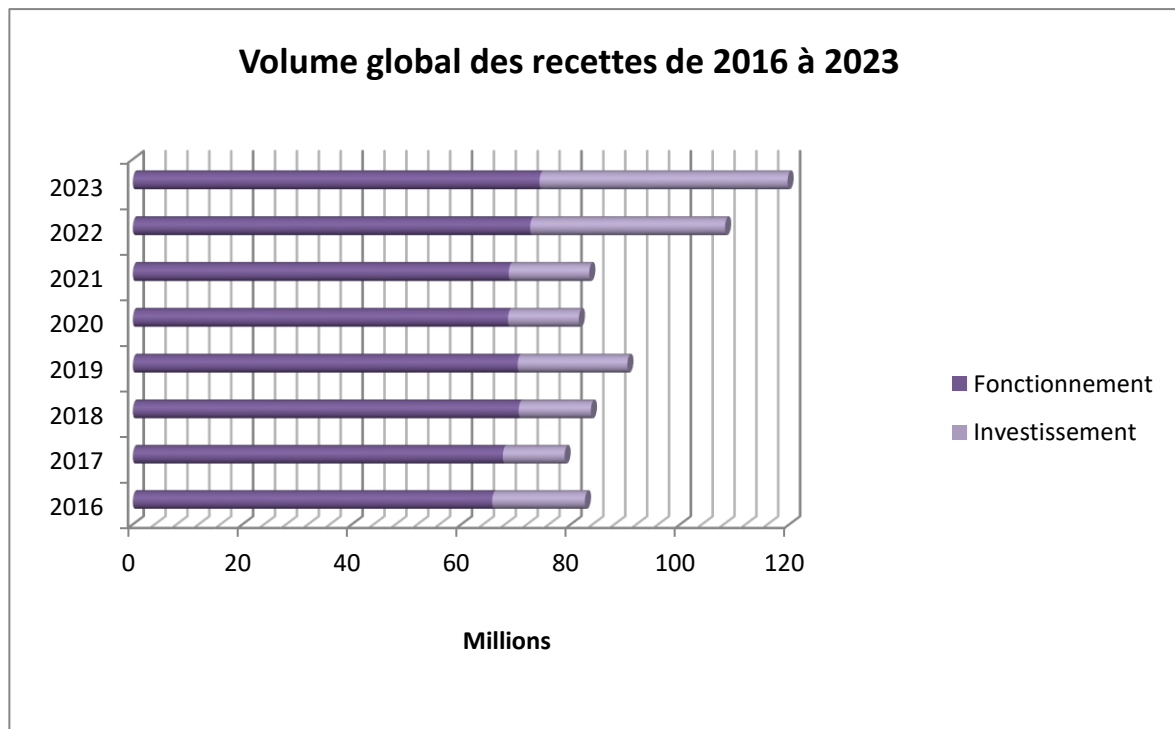
En parallèle les ressources évoluent globalement de plus de 10,57 % en 2023 contre 29% en 2022.

Plus particulièrement, les produits de fonctionnement affichent une faible progression soit un + 2,26 %. Le besoin de financement des investissements est un des plus élevé depuis le début de mandat d'où une progression de + 27,34 % des recettes liées à la mobilisation de l'emprunt.

Budget de fonctionnement	CA 2022	CA 2023	Évolution en %	Évolution en K€
Dépenses réelles	66 476	68 327	2,34 %	1 699
Recettes réelles	72 605	74 305	2,38 %	1 727

En fonctionnement, le rythme de progression des dépenses est quasi identique à celui des recettes. Malgré le pilotage serré, des leviers doivent être actionnés pour redynamiser les recettes et contenir les dépenses afin d'atténuer l'effet inflationniste.

Budget d'investissement	CA 2022	CA 2023	Évolution en %	Évolution en K€
Dépenses réelles	29 531	47 775	61,78 %	18 244
Recettes réelles	35 634	45 376	27,34 %	9 741



Les recettes d'investissement progressent de + 27,34 % majoritairement liées aux recettes liées à l'emprunt (38M€).

## 2. Présentation des résultats comptables cumulés

Les données 2023 du compte administratif sont conformes au compte de gestion, document qui retrace l'ensemble des opérations prises en charges par le comptable public.

L'essentiel du vote du compte administratif s'articule autour du constat des résultats excédentaires de la section de fonctionnement et du solde de financement de la section d'investissement.

L'excédent de fonctionnement constitue le surplus de recettes courantes que la Ville utilise pour financer ses dépenses d'investissement.

Au sein de la section de fonctionnement, on constate des recettes à hauteur de 74 384 188,55€ et des dépenses de fonctionnement pour 71 529 587,95 €.

Recettes de fonctionnement	<b>74 384 188,55 €</b>
<i>Dt recettes propres de 2023</i>	74 384 188,55 €
- Dépenses de fonctionnement	<b>71 529 587 ,95 €</b>
<i>DT Excédent 2022 intégré au budget 2023 ( 002)</i>	+ 1 917 337 ,00 €
= Excédent de fonctionnement 2023	<b>+ 4 771 937, 60 €</b>

La ville dégage ainsi un excédent de la section de fonctionnement de 4 771 934,60 € pour l'année 2023 pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement 2023 y compris restes à réaliser, ainsi que les annuités de la dette.

En section d'investissement, le total des recettes s'établit à 48 814 672,80 €. Les dépenses d'investissement s'élèvent à 48 090 837,82 € avec la prise en compte de l'excédent au 001, il est dégagé un solde d'exécution positif de 6 186 228,67 € pour 2023.

Recettes d'investissement	<b>48 814 672, 80 €</b>
-Dépenses d'investissement	<b>48 090 837, 82 €</b>
<i>DT Excédent 2022 intégré au budget 2023 ( 001)</i>	+ 5 462 393,69 €
= Excédent d'investissement 2023	<b>+ 6 186 228,67 €</b>

Cet excédent fera l'objet d'un report comptable au budget 2024 en solde d'exécution de la section d'investissement reporté en priorité. Cet excédent ne prend pas en compte les restes à réaliser en dépenses et en recettes engagées comptablement. Ces dépenses engagées de 1 132 270, 14 € sont constituées d'investissements majeurs en cours d'exécution dont notamment :

<b>Restes à réaliser -dépenses 2023</b>	<b>Engagements reportés en €</b>
CIRIL-REPRISE FORMATION	1 665,00
CIRIL-MISE EN OEUVRE SERVEUR DE TEST	1 200,00
MOE GS NERUDA	14 761,25
REFECTION TOITURES TERRASSES GS NERUDA	9 563,98
CINEMA AMENAGEMENT DES ABORDS - MISSION	2 040,00
AMENAGEMENT ABORDS CINEMA LE SCENARIO	39 809,83
AMENAGEMENT ABORDS CINEMA LE SCENARIO	159 158,64
FRAIS préemption 11 rue Sand Papot	3 000,00
FRAIS préemption 20 rue Mozart Sauvage	3 500,00
FRAIS rétrocession Papot 11 rue Sand	3 000,00
AMENAGEMENT DES ABORDS DU TTA	129 753,33
PARVIS TTA - DEPLACEMENT ET ENFOUISSEMENT	14 646,59
AMENAGEMENT DES ABORDS DU TTA	77 703,05
AMENAGEMENT DES ABORDS DU TTA	84 299,27
AMENAGEMENT DES ABORDS DU TTA	69 181,02
CPE G4 BC N°2 -CHANGEMENT LUMINAIRE AN	55 166,32
CPE G4 BC N°3 - CHANGEMENT LUMINAIRE AN	72 750,89
CPE G4 BC N°4 - CHANGEMENT LUMINAIRE AN	56 429,38
CPE G4 BC N°5 - CHANGEMENT LUMINAIRE AN	65 963,40
EP CPE G3P - PARC DU CHATEAU	9 065,80
CPE G3NP - MONTEE DE LA CARNIERE	3 576,00
CPE G3P - CHEMIN DE LA FOUILLOUSE	44 788,93
EP CPE G3P_ GRANDE RUE	7 173,00
CPE G3P - CHEMIN DE LA FOUILLOUSE	6 132,28
CPE G3NP_ RUE DES PETROLES	2 420,40
EP CPE G3P_ GRANDE RUE	2 133,67
CPE G3NP - CHEMIN DE GENAS	3 118,75
CPE G3NP_ RUE CLAUDE FARRERE	1 106,40
CPE G3NP_ SQUARE KATEB YACINE	1 628,08
CPE G3P EP_ VOIE LYONNAISE N°8	20 000,00
-EP CPE G3NP_ RUE BARBUSSE	3 532,98
CPE G3NP - PLACE BALAVOINE	3 430,57
CPE G3NP_ ROUTE D'HEYRIEUX	3 868,75
CPE G3NP RUE BONNEVAY - RPLCT MAT ACCID	1 089,46
REFECTION CHANTIERS VIDEO	4 723,41
MIGRATION ACTIVE DIRECTORY	16 260,00
LICENCES BLACKBERRY	35 928,00
MOBILIER ELEMENTAIRE JAURES_ 11-2023	56 658,53
MOBILIER PLAINE SAYTHE ULIS	8 330,00
CHARRIOTS LAVAGE_ 11-2023	5 082,14
INSTALLATION DE 12 VPI AU GS JAURES	3 628,80
VIDEOPROJECTEUR ET CABLES USB POUR GS J	2 553,55
PC PORTABLE LENOVO-LECTEUR DVD-CABLES H	11 510,33
Armoire GN2/1 positive 1 porte GS FARREGES	2 516,92
CAVES A VINS POUR BAR TTA	700,00
MO REHABILITATION DU TTA	5 528,32
Ext réseau Enedis PC L3DI 74 Grande Rue	2 193,12
<b>TOTAL</b>	<b>1 132 270, 14</b>



Les recettes engagées au titre des financements des investissements s'élèvent à 2,16 M€ dont une subvention métropolitaine d'un montant de 1,32 € pour les travaux du parvis du TTA, ainsi que les recettes suivantes :

Restes à réaliser 2023 en recettes	Engagements reportés en €
Taxe aménagement 2023	100 096,00
Subvention métropole pour instruments conservatoire de musique	12 365,00
Subvention city stade Agence Nationale du Sport	69 862,00
DSIL subvention étanchéité GS Jules Ferry	60 000,00
DSIL subvention GS Plaine de Saythe restaurant	140 000,00
DSIL subvention agrandissement et isolation Maison de Quartier Diderot	104 400,0
Subvention région pour stade Joly	347 000,00
Subvention éclairage public LED stade Joly Fédération Française de Football	12 000,00
Subvention parvis TTA cadre pacte métropolitain	1 322 222,50
<b>TOTAL</b>	<b>2 167 945 ,50</b>

Compte tenu de ces restes à réaliser le résultat cumulé 2023 est le suivant :

Résultat de fonctionnement 2023	+ 4 771 937 ,60 €
Excédent d'investissement 2023	+ 6 186 228 ,67 €
Résultat de clôture exercice 2023	+ 10 958 166, 27 €
Reste à réaliser dépenses d'investissement	- 1 132 270,14 €
Restes à réaliser recettes d'investissement	+ 2 167 945,50 €
<b>Résultat cumulé 2023</b>	<b>+ 11 993 841 ,63 €</b>

### III. L'évolution du budget de fonctionnement 2023

#### 1. Analyse financière 2023

L'analyse financière des évolutions financières du compte administratif 2023 au regard de l'année n-1 permet un éclairage sur la situation de la collectivité.

Cette dernière traduit de façon normée et comparable la situation financière entre les exercices et par rapport aux autres communes d'une même strate.

INDICATEURS FINANCIERS	CA 2022	CA 2023	Évolution (%)	CA 2023 par	Strate <sup>2</sup> (2022)
------------------------	---------	---------	---------------	-------------	----------------------------

<sup>2</sup> Communes de 20 000 à 50 000 hab appartenant à un groupement fiscalisé (FPU) source finance active

	habitant				
ÉVOLUTION DES RECETTES COURANTES (1)	72 287	73 921	2,26%	NC	NC
ÉVOLUTION DES DÉPENSES COURANTES (2)	66 058	67 061	1,52%	NC	NC
EXCÈDENT BRUT COURANT 3 (1 – 2)	6 228	6 860	10,14 %	141 €	213 €
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT BRUTE (4)	6 130	5 978	-2,47%	123 €	195 €
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT NETTE (5)	4 290	2 951	-31,22%	61 €	91 €
TAUX D'ÉPARGNE BRUTE (6)	8,48%	8,09 %	-4,63%	NC	NC

Les agrégats financiers tendent à se stabiliser tout particulièrement l'épargne brute autour de 6 M€. Cependant, l'épargne nette est un indicateur à consolider avec un niveau à 2,9 M€ en 2023. Pour rappel, l'épargne nette correspond au solde restant après déduction des remboursements de dette à l'épargne brute.

Le financement des investissements 2023 est assuré par l'autofinancement et l'emprunt. La stratégie s'adapte à la situation financière de la collectivité. Ainsi, le recours à l'emprunt est le levier mobilisé pour le besoin de trésorerie (baisse du fonds de roulement) pour l'exercice suivant.

## 2. Les recettes réelles de la section de fonctionnement : 74,30 M€

Le tableau ci-dessous résume les principaux postes composant les recettes réelles de fonctionnement du compte administratif 2023 avec leurs évolutions en détail (les principales) et globalement par rapport au compte administratif 2022.

Ces recettes se caractérisent principalement par :

- ⇒ Une baisse de 1,26 points de la fiscalité par rapport à 2022
- ⇒ Des dotations et participations en légère hausse de + 1,73%
- ⇒ Des produits de service 2023 en progression DE + 3,16%

IMPÔTS ET TAXES	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	PRODUIT DES SERVICES
<b>57,92 M€</b>	<b>11,06 M€</b>	<b>4,05 M€</b>

<sup>3</sup> Surplus des recettes courantes de fonctionnement disponible après paiement des dépenses courantes

<sup>4</sup> Surplus des recettes courantes de fonctionnement disponible après paiement des dépenses totales de fonctionnement

<sup>5</sup> Surplus des recettes de fonctionnement disponible pour financer les investissements après paiement des charges financières globales

<sup>6</sup> Part de capacité d'autofinancement brute dégagée sur les recettes de fonctionnement courantes : norme entre 8 et 15%

>Dont Impôts directs + 6,25 % >Dont Impôts indirects - 3,66 % principalement dû à la chute des DMTO -38%	>Dont DGF +10,36% >Dont subventions et participations - 17,21% >Dont compensations exonérations fiscales +16,25%	>Dont redevances et droit des services périscolaires -2,66% >Dont redevances sociales crèches -4,68 % >Dont culture/sport + 31 %
<b>+2,29%</b>	<b>+ 1,73 %</b>	<b>+ 3,16 %</b>

### Impôts et taxes :

Les contributions directes s'élèvent à 34,97 M€ dont soit une augmentation constatée de + 6,25% dont le dynamisme s'explique par l'augmentation des bases à 7,1 % en raison du contexte inflationniste.

Pour la fiscalité indirecte, les fortes variations portent sur la chute des droits de mutation avec une baisse de -1,17 M€ par rapport à 2022, soit une recette de 1,92 M€ pour 2023. L'autre variation à la hausse porte sur la taxe sur la consommation finale de l'électricité avec un montant de 1,13 M€ soit une hausse de +27,50%.

### Dotations et participations :

La dotation globale de fonctionnement n'évolue pas symétriquement sur les 2 composantes. Sur la part dotation forfaitaire, l'augmentation est de +34,06% soit un montant de 0,64 M€ et sur la part dotation de solidarité urbaine (DSU), l'augmentation est de + 4,13% pour atteindre 1,88M€.

- La fiscalité locale directe 34,97 M€ :
  - Les produits fiscaux (rôles généraux) :

Les produits issus des rôles généraux 2023 indiquent une progression du produit fiscal égal à + 6,26 %.

La base de calcul pour la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) est de 118 673 683 pour l'année 2023 contre 112 038 045 en 2022.

Taxes	2021	2022	2023	Évolution 2023/2022
Habitation	301 189	360 076	524 599	+ 45,69 %
Foncier Bâti	1 158 742**	32 186 212 **	34 067 808 **	+ 5,85%
Totalisation à périmètre équivalent	31 459 931	32 546 288	34 592 407	+ 6,29 %
Foncier non bâti	216 833	223 649	228 902	+ 2,35 %
<b>Total</b>	<b>31 676 764</b>	<b>32 769 937</b>	<b>34 821 309</b>	<b>+ 6,26 %</b>

\*Rôles généraux déduction faite de la moitié du produit fiscal des locaux industriels

\*\* Rôles généraux déduction faite du prélèvement opéré suite à la suppression de la TH

Cette évolution globale repose sur deux éléments :

o Les bases fiscales (Rôles généraux) :

Chaque année, les bases fiscales sont revalorisées à hauteur de l'inflation constatée par l'indice IPCH. En 2023, le taux de revalorisation a été fixé par la loi de finances à 7,1%.

	2021/2020	2022/2021	2022/2023
Évolution forfaitaire des bases votées en loi de finances	0,2%	3,4%	7,1%

À cette revalorisation vient s'ajouter l'évolution physique des bases qui représente le solde entre les démolitions et les nouvelles constructions et les implantations de locaux d'habitation et commerciaux assujetties en 2023 aux impôts locaux.

La fiscalité locale indirecte 4,90 M€ :

Elle comprend toutes les taxes qui vont de pair avec l'activité économique des entreprises et des ménages sur le territoire (DMTO<sup>7</sup>, TLPE<sup>8</sup>, droits de place, taxe sur la consommation finale de l'électricité).

Les droits de mutation à titre onéreux baissent fortement, révélateur des difficultés du secteur immobilier, avec une baisse de -1,17 M€.

	CA 22	BP 23	CA 23	Evol CA22/23	23/22 en €
<b>DROITS DE PLACE</b>	231 223 €	222 800 €	295 902 €	27,97%	+ 64 679 €
<b>TAXE SUR CONSOMMATION FINALE ELECTRICITE</b>	888 143 €	1 000 000 €	1 132 359 €	27,50%	+ 244 216 €
<b>TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE</b>	677 828 €	720 000 €	684 303 €	0,96%	+ 6 475 €
<b>TAXE ADDITIONNELLE AUX DROITS DE MUTATION OU TAXE DE PUBLICITE FONCIERE</b>	3 098 577 €	2 400 000 €	1 926 509 €	- 37,83%	- 1 172 068€
	<b>4 895 771 €</b>	<b>4 342 800 €</b>	<b>4 039 074 €</b>	<b>-17,50%</b>	<b>- 856 697 €</b>

➤ Les reversements de la métropole 18,77 M€ :

Attribution de compensation : 17,72 €

Dotation de solidarité communautaire : 1,05 M€

	2020	2021	2022	2023
<b>Attribution de compensation initiale</b>	<b>17 721 700,00</b>	<b>17 721 700,00</b>	<b>17 723 711 00</b>	<b>17 721 700,00</b>

<sup>7</sup> Droits de mutation à titre onéreux

<sup>8</sup> Taxe locale sur la publicité extérieure

Compétences transférées déduites	police des immeubles menaçant ruine				
	gestion des autorisations de stationnement aux exploitants de taxis				
	défense extérieure contre l'incendie				
	<b>Attribution de compensation finale</b>	<b>17 721 700,00</b>	<b>17 721 700,00</b>	<b>17 721 700,00</b>	<b>17 721 700,00</b>
	<b>Dotation de solidarité communautaire initiale</b>	<b>925 025,00</b>	<b>925 025,00</b>	<b>1 068 199,00</b>	<b>1 046 552,00</b>
Critères de répartition abondés	Enveloppe péréquatrice (Critères logement social et revenu moyen)			720 064,00	
	Enveloppe non péréquatrice (Population et développement économique)			348 135,00	426 592,00
	<b>Dotation de solidarité communautaire finale</b>	<b>925 025,00</b>	<b>925 025,00</b>	<b>1 068 199,00</b>	<b>1 046 552,00</b>

L'enveloppe de la dotation de solidarité communautaire (DSC) de 27 M€ votée le 27 mars 2023 a attribué un montant de 1 046 552 €. La commune n'est pas éligible à la part richesse communale de l'enveloppe DSC ayant un potentiel financier supérieur à la moyenne de la Métropole. Au titre de la part revenu des habitants, la Ville touche 426 592 € ayant un potentiel fiscal de 13 784,78 € alors que le revenu moyen par habitant de la Métropole est de 17 252,01 €. Au titre de la part flux de logement social n'ayant pas augmentée depuis 2011, la commune ne bénéficie d'aucun versement à ce titre.

- Les dotations et participations 11,06 M€
  - La dotation forfaitaire a augmenté de +34 % par rapport à 2022 soit 0,638 k€. Les modalités de péréquation établies en 2022 qui avaient fortement impactées le niveau de la DGF (division par 2) n'ont pas été reconduites en 2023, d'où cette évolution. La différence est de + 161 920 €.
  - La Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) a bénéficié à nouveau de l'effort consenti de solidarité territoriale avec un abondement de 90 M€ au niveau national. L'augmentation est de + 4,13 % qui correspond à un montant de 74 479 €.
  - La compensation de la réduction de la moitié des bases de la valeur locative des locaux industriels suite à la réforme des impôts de production (année de référence 2020) affiche 4,96 M€ alors qu'en 2022, le montant était de 4,27 M€.
  - Les subventions et participations s'élèvent à 3,3 M€ pour le financement auprès des usagers et des actions mises en œuvre sur le territoire de la Ville.
  - Les montants 2023 perçus par la CAF est de 0,485 M€ pour le périscolaire, 0,746 M€ au titre de la contribution territoriale généralisée et 0,489 M€ au titre de la prestation de service unique pour la petite enfance.
  - La dotation pour les titres sécurisés s'élève à 0,270 M€, la Ville ayant ouvert des guichets supplémentaires afin de raccourcir les délais d'obtention des cartes d'identité et des passeports en 2023.
- Les produits des services 3,33 M€

Les postes des recettes des services publics augmentent de + 2,35% nettement moins dynamique qu'en 2022.

Une comparaison des évolutions des principales recettes 2023 par rapport à 2022 permet d'identifier les variations par type de service public. La Ville n'ayant pas augmenté les tarifs en 2023, les augmentations sont liées principalement à une fréquentation en hausse.

- Restauration scolaire : -1,44 % soit -25 415 € de recettes en moins
- Redevances famille périscolaire : - 1,44 % soit une baisse de - 6 429 €
- Culture : +63,37% soit + 131 234 € principalement justifiés par l'ouverture du TTA
- Sport : + 3,21 % soit un montant de recette de 10 199 €
- Sur le secteur petite enfance : +10,99% soit 49 490 € de recettes supplémentaires

## 2. Les dépenses réelles de fonctionnement : 68,32 M€

CHARGES A CARACTÈRE GENERAL	CHARGES DE PERSONNEL	SUBVENTIONS ET TRANSFERTS	AUTRES CHARGES
<b>17,01 M€</b>	<b>41,82 M€</b>	<b>7,49 M€</b>	<b>1,16 M€</b>
<b>- 5,02 %</b>	<b>+ 3,13 %</b>	<b>+9,11%</b>	<b>+0,86 %</b>

➤ Les crédits des services 17,01 M€ (charges à caractère général /chapitre 011)

Le pilotage des dépenses à caractère général a permis de maintenir le niveau de dépenses 2023 à celui de 2022 soit à hauteur de 17 M€. A cette gestion rigoureuse, l'inflation sur les fluides n'a pas eu d'impact en 2023 en raison des contrats en cours non réajustés. Le rebond est prévu sur l'exercice 2024.

Les charges d'exploitation recouvrent des disparités : la restauration scolaire et l'achat de denrées alimentaire (+ 215 000 €), l'entretien et des réparations divers, voirie, réseaux, bois, forêts, matériel roulant (+ 160 900 €), les prestations de gardiennage et de propreté (+ 51 000€).

Le chapitre 011, charges à caractère général, affiche une augmentation de 15,77% avec comme principaux postes :

- Fournitures scolaires : -17,10% dans une démarche de réduction des papiers sans dégradation du service public
- Achats de prestations de service : - 37,38%
- Energie et fluides : soit -16,34 % avec 3,03 M€ en 2022 et 2,5 M€ en 2023, en raison des efforts sur la sobriété, le passage au LED
- Eau : + 7 %
- Alimentation : + 3,97%

- Entretiens liés aux bâtiments, voiries, réseaux, biens... : - 18% soit – 0, 350 M€

Les efforts sur les marges de manœuvre à opérer pour trouver les leviers d'économie se traduisent par des baisses sur des postes de dépenses importants sans que le service au public soit dégradé.

➤ Les dépenses de personnel : 41, 7 M€ (chapitre 012)

Le budget prévisionnel 2023 était de 42, 06 M€ soit une hausse de la masse salariale de + 2,80 % par rapport au budget prévisionnel 2022.

CHARGES DE PERSONNEL 2023 REALISEES
<b>41,7 M€</b>
<b>+ 3 % (40,5 M€ en 2022)</b>

Après une progression des dépenses de personnel (chapitre 012) de + 6,80% en 2022, l'évolution est ramenée à + 3,13 % en 2023.

### Effets exogènes

Pour la deuxième année consécutive, la valeur du point d'indice majoré a été augmentée au 1<sup>er</sup> juillet, passant de 4,85 € à 4,92 € (+1,5%). La hausse avait été plus forte en 2022 (+3%).

L'impact financier de cette mesure sur l'année 2023 entre les fonctionnaires et les contractuels se répartit ainsi :

Statut	Coût annuel 2023
Fonctionnaires	213 720 €
Contractuels	37 015 €
<b>Total</b>	<b>250 736 €</b>

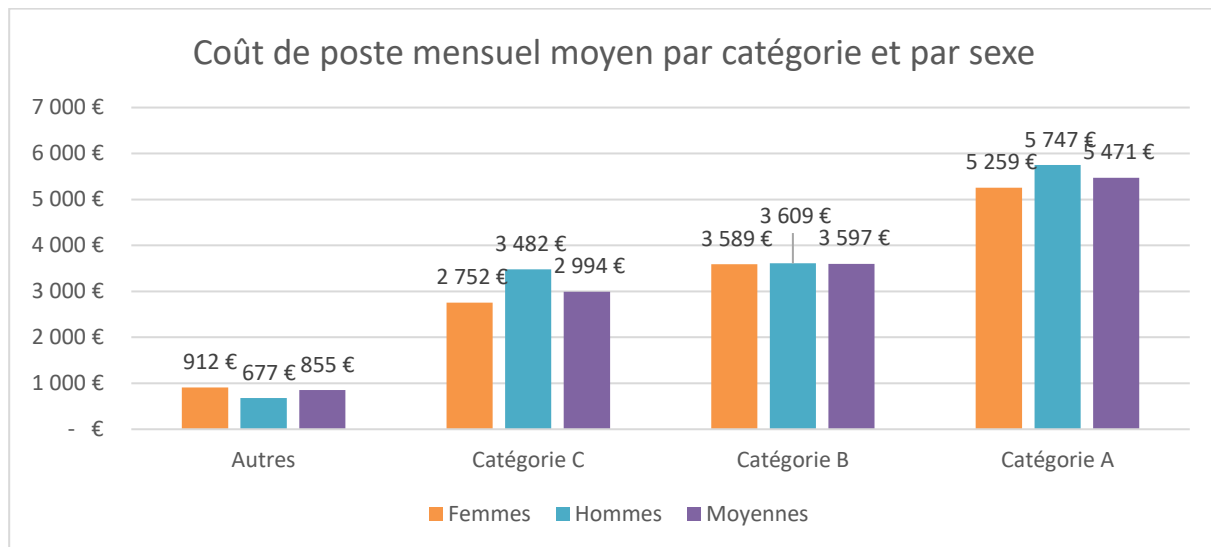
En parallèle de la revalorisation du point, le décret n°2023-519 du 28 juin 2023 portant majoration des personnels des collectivités territoriales a décidé d'une refonte indiciaire concernant les bas de grille de rémunération. Il s'agit de la réévaluation des catégories C et B aux indices bruts 367 à 396, et l'impact est estimé comme suit :

Statut	Coût en € sur 2023
Fonctionnaires	26 416 €
Contractuels	16 721 €
<b>Total</b>	<b>43 137 €</b>

Durant l'année 2023, la revalorisation du SMIC, salaire minimum interprofessionnel de croissance, a été opérée au 1<sup>er</sup> janvier 2023 puis au 1<sup>er</sup> mai 2023, avec des impacts positifs sur la rémunération du personnel vacataire et des assistantes maternelles :

Date	Valeur du SMIC	Valeur Horaire	Augmentation
Mai 2023		11,52 €	2,2%
Janvier 2023		11,27 €	1,8%

En termes de parité, les coûts mensuels moyens par catégorie s'inscrivent comme suit :



La parité est respectée en catégorie B, ce qui est moins significatif sur les autres catégories. Quelques éléments peuvent expliquer les écarts sur les catégories A et C :

Pour le cadre d'emploi de catégorie A, l'un des écarts tient à un déséquilibre sur les emplois fonctionnels soit 3 hommes et 1 femme, mais le facteur de l'âge moyen des hommes, situé à 49 ans, là où celui des femmes est de 47 ans peut justifier cette situation.

Pour le cadre d'emploi de catégorie C, plusieurs déterminants à ces écarts :

En premier, l'accès au cadre d'emplois des agents de maîtrise, plus rémunérateur, est mieux représenté pour les hommes (29 hommes contre 16 femmes).

Autre élément explicatif, dans la filière « police municipale », avec une grille plus favorable en catégorie C par rapport aux autres filières, les femmes sont minoritaires même si une amélioration significative est en cours depuis 10 ans.

Enfin, il apparaît également que les hommes occupent davantage des postes avec des contraintes telles que le travail de nuit ou de week-end, lui aussi mieux rémunéré.

## Effets endogènes



### Focus sur le théâtre :

L'un des temps fort de l'année 2023 est la réouverture du Théâtre municipal, qui a vu ses effectifs permanents passer de 6 à 14, à l'appui de l'échéancier ci-dessous :

Catégorie (Effectif)	Janv. 2023	Févr. 2023	Mars 2023	Avr. 2023	Mai 2023	Juin 2023	Juil. 2023	Août 2023	Sept. 2023	Oct. 2023	Nov. 2023	Déc. 2023
Catégorie A	3	3	4	3	3	3	3	3	3	3	4	4
Catégorie B	2	2	2	2	2	4	4	4	4	4	3	3
Catégorie C	1	1	1	1	3	6	6	6	7	7	7	7
<b>Totaux</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>7</b>	<b>6</b>	<b>8</b>	<b>13</b>	<b>13</b>	<b>13</b>	<b>14</b>	<b>14</b>	<b>14</b>	<b>14</b>

La masse salariale mensuelle est stabilisée, cependant, la photographie de fin d'année ne correspond pas tout à fait à l'effectif cible, avec un départ du Pôle technique en novembre, mais aussi un doublon au niveau de la Direction juste avant un départ à la retraite en 2024 :

Affectation (Montant en euros)	Janv. 2023	Févr. 2023	Mars 2023	Avr. 2023	Mai 2023	Juin 2023	Juil. 2023	Août 2023	Sept. 2023	Oct. 2023	Nov. 2023	Déc. 2023	Total
AC Pôle Administration Théâtre	3 903 €	3 885	6 117	4 290	7 795	12 240	14 285	14 218	14 319	14 730	18 159	14 276	128 217
AC Pôle Communication Théâtre	7 063	7 022	6 988	7 002	9 993	10 180	10 359	10 319	8 812	10 339	10 322	6 601	105 001
AC Pôle Technique Théâtre	8 814	8 771	8 771	8 811	8 976	16 857	19 276	19 276	27 337	22 382	23 690	21 402	194 361
AC Théâtre	6 609 €	6 601	6 566	6 588	6 634	6 584	6 678	6 625	6 669	6 804	13 681	12 043	92 083
<b>Totaux</b>	<b>26 390</b>	<b>26 279</b>	<b>28 442</b>	<b>26 691</b>	<b>33 398</b>	<b>45 861</b>	<b>50 597</b>	<b>50 438</b>	<b>57 136</b>	<b>54 255</b>	<b>65 852</b>	<b>54 322</b>	<b>519 661</b>

### Focus sur l'apprentissage :

La collectivité s'est fortement engagée en faveur des jeunes via l'apprentissage pour l'année 2022-2023. De 6,3 effectif moyen en 2022, la ville a recruté 9,6, profitant ainsi d'un contexte favorable sur les financements des frais de formation par le CNFPT.

	Montant total (janv. 22 à déc. 22)	Montant total (janv. 23 à déc. 23)	Evolution	Impact financier
<b>Salaires apprentis</b>	74 949 €	143 023€	91%	68 074 €

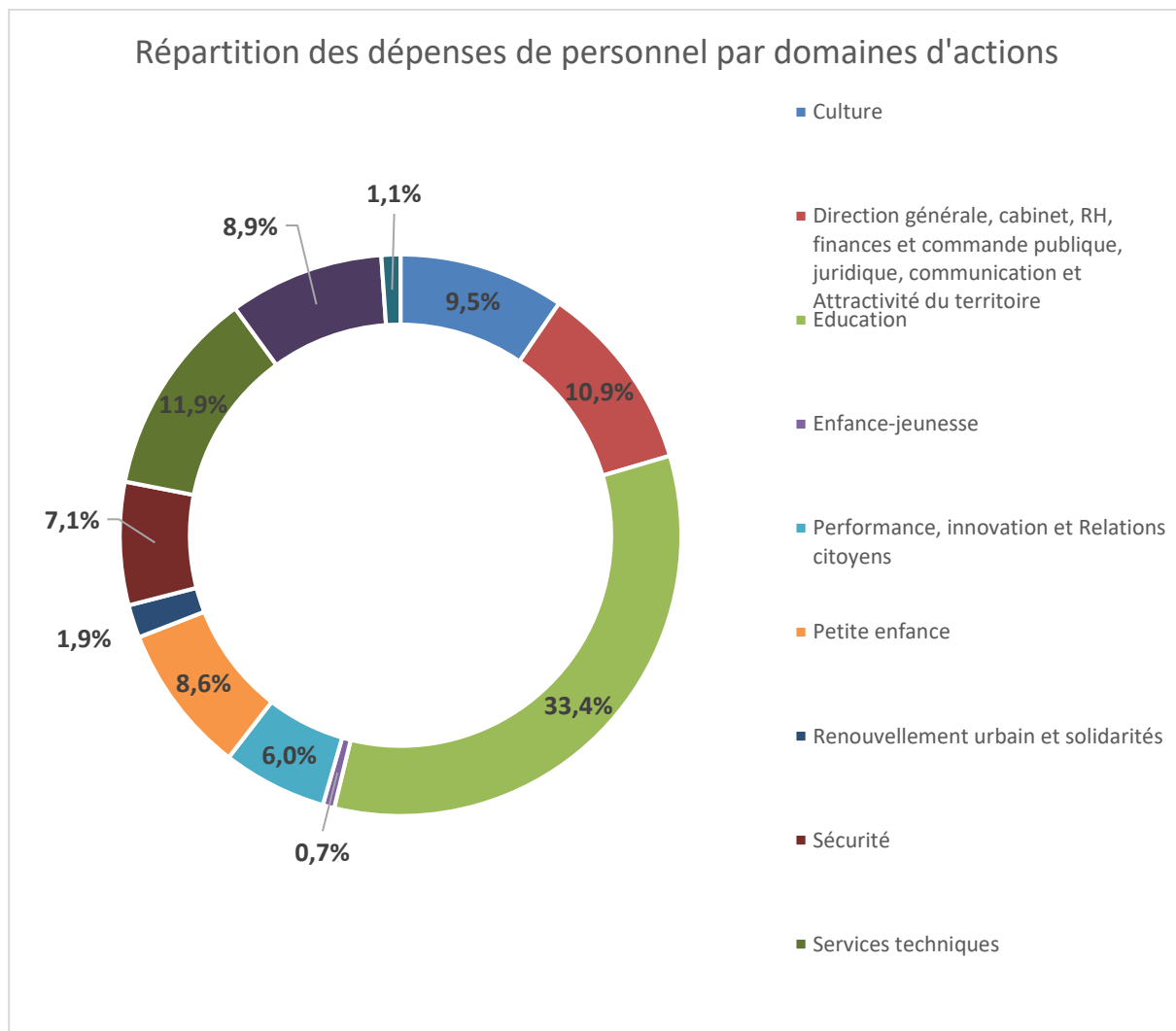
Situation générale :

En termes de répartition des dépenses de personnel par domaine d'action, le service Education représente un tiers de la masse salariale et concentre une diversité de filières :

### **Dépenses de personnel par filière au service Education en 2023**

Filières	Coût du personnel
Administrative	732 081 €
Animation	1 247 172 €
Autres	1 330 861 €
Sociale	3 538 705 €
Sportive	55 804 €
Technique	6 944 437 €
<b>Total général</b>	<b>13 849 060 €</b>

Les cohortes les plus importantes sont ensuite les agents en lien avec le cadre de vie, le patrimoine et autres actions techniques (services techniques) avec presque 12% de la masse salariale. A un niveau très proche soit 11%, les agents en charge de missions de services généraux ou support ainsi que sur l'attractivité communale représentent une cohorte importante. Leurs actions transverses ou de support au service des politiques publiques communales accompagnent les autres agents dans leur domaine de compétence, comme la petite enfance (9%), l'enfance et la jeunesse (9%), la sécurité (7%), ...



- Les charges courantes dont les subventions 7,49 M€ (chapitre 65)

L'augmentation en 2023 est de 9,11% soit + 0,626 M€.

La Ville a versé plus de 4,13 M€ aux associations (+8,21%) auquel s'ajoute la subvention au CCAS d'un montant de 2,47 M€.

S'agissant des créances admises en non-valeur et éteintes présentées en 2023 par le comptable, le montant est de 46 550 € soit en baisse par rapport à 2022, -32%.

- Les autres charges 0,92 M€ restant au même niveau qu'en 2022, avec des variations à la hausse ou à la baisse sur différents postes.
- Le prélèvement du fonds de péréquation des ressources fiscales communales et intercommunales (FPIC) de 0,74 M€ contre 0,73 M€ en 2022

Ce fonds est plafonné par les lois de finances depuis 2017 à 1 Md€. La contribution de la Ville au sein de la Métropole progresse régulièrement passant de 738 145€ à 746 769 € pour 2023.

- Les charges exceptionnelles 0,16 M€

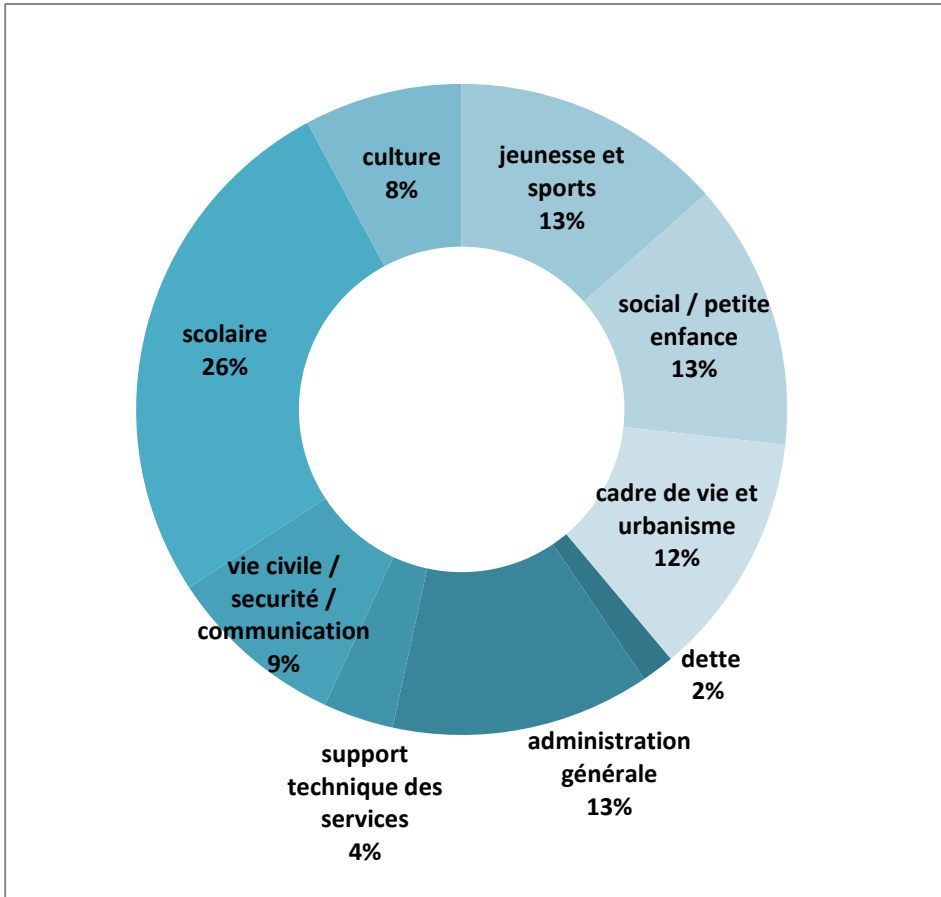
Les charges exceptionnelles portent sur des subventions versées à titre unique, le montant de 2023 est de 0,10 M€ alors qu'en 2022, le montant était de 0,06 M€.

- Les charges financières 1,1 M€

Ce poste en nette progression tient à l'augmentation des taux sur la période 2022 à 2023 et un besoin de financement sur la période à mi-mandat avec les gros projets lancés. Pour rappel, en 2022, le taux moyen des intérêts était de 1,13%. D'un taux moyen au 1<sup>er</sup> janvier 2023 à 1,60%, les intérêts sont passés à 3,13% en décembre 2023 avec un encours de dette de 17 M€ à 74 M€ sur 2 années.

### **Répartition des dépenses réelles de fonctionnement (en référence à la nomenclature fonctionnelle M14)**

Cette présentation des charges par grands secteurs d'activité permet de mieux cerner la part des services offerts à la population, de celle qui relève de l'exploitation des infrastructures au sein du budget de fonctionnement. Le secteur scolaire représente ¼ des dépenses de fonctionnement, et les autres services à la population (culture, et jeunesse et sport, petite enfance/social) représentent 34% des dépenses alors que la gestion des infrastructures (cadre de vie/urbanisme et support technique) représente 15%. Les supports techniques et l'administration générale affiche un pourcentage de 16% soit – 6 points par rapport à 2022.



Dette	1 101 912
Administration générale	8 651 651
Support technique des services	2 352 217
Vie civile / sécurité / communication	5 973 746
Scolaire	17 697 559
Culture	5 276 874
Jeunesse et sports	9 070 986
Social / petite enfance	8 895 515
Cadre de vie et urbanisme	8 169 032

## IV. Les investissements

### 1. Évolutions et structure des investissements

En 2023, le financement des projets structurants du mandat s'est prolongé avec un 1<sup>er</sup> équipement terminé : le Théâtre Théo d'Argence réouvert en septembre 2023. Les autres

projets concernent les grandes restructurations des groupes scolaires Jean-Jaurès et Simone Signoret, ainsi que le Centre Pierre Mendès France. La Ville continue son soutien financier au Nouveau Programme de Renouvellement Urbain ainsi que le plan de sauvegarde couvrant le quartier Bellevue et le contrat de performance énergétique sur l'éclairage public.

➤ L'évolution des investissements

L'effort d'équipement global est le plus élevé du mandat soit 41,88 M€ contre 35,7 M€ en 2022 y compris les restes à réaliser d'un montant de 1,13 M€.

Sur les réalisations au sens strict, le niveau est de 40,75 M€, répartis majoritairement à 29,6% par les travaux des secteurs scolaire et 16 % pour le sport. La culture reste un poste important de dépenses avec 19 % et indirectement le parvis du Théâtre Théo Argence correspondant à de l'aménagement de l'espace public représente presque 6 % (en prenant en compte les reports).

Ventilation des investissements majeurs et maintien du patrimoine bâti ou autres :

Près de 29,6%, des investissements sont consacrés logiquement au domaine scolaire (12 M€) avec des travaux majeurs de restructuration mais aussi des interventions moindres.

Sur ce secteur, les investissements majeurs et gros entretien sont :

- Les travaux d'extension du groupe scolaire Jaurès : 4,2 M€
- La réhabilitation du groupe scolaire Simone Signoret : 5,8 M€
- L'étanchéité de la toiture du groupe scolaire Pablo Neruda : 0,650 M€
- Le restaurant et la salle de motricité du groupe scolaire Revaion 0,172 M€ sur un budget prévisionnel de 0,431M€
- La réfection des sanitaires du groupe scolaire Herriot pour un montant de 0,198 M€

Le secteur culturel représente plus de 19 % des investissements avec essentiellement les travaux de réhabilitation du théâtre Théo Argence : 6,7 M€

L'un des autres projets qui concourt à un équipement de qualité pour les San-Priods en embellissant le centre de la Ville pour plus d'attractivité, est le cinéma « grand scenario » avec sa nouvelle brasserie « petit scenario ». La ville a participé au financement via une subvention « loi sueur » de 0,925 M€.

En matière d'investissement sportifs, la commune investit massivement sur les infrastructures sportives pour tous les citoyens et la jeunesse avec un montant de 6,62 M€ représentant 16% :

- Le centre nautique Pierre Mendès France : 6 M€
- La réfection des cours de tennis : 0,244 M€
- Le changement des sols du gymnase colette : 0,113 M€
- Le démarrage de l'extension de le centre nautique PMF : 0,12 M€

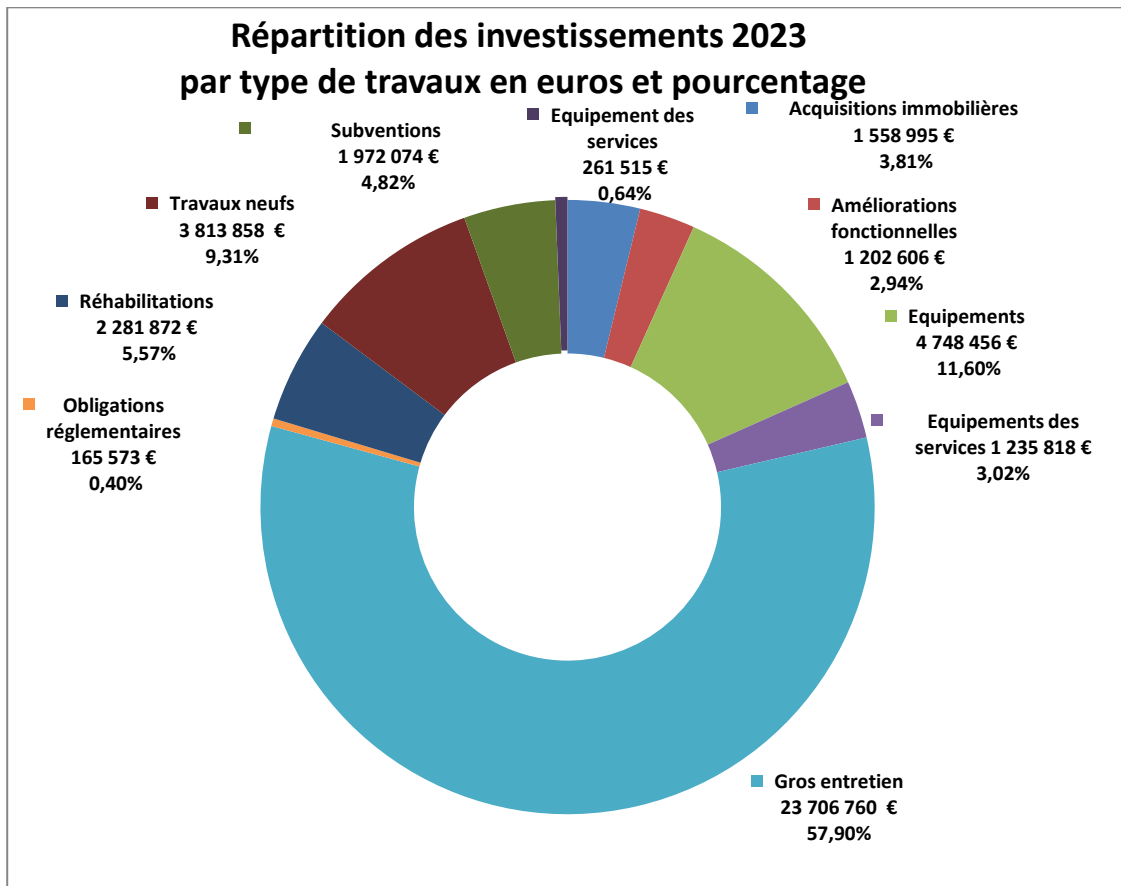
Concernant l'espace public, les parvis du TTA et du cinéma ont fait l'objet d'importants travaux et d'autres infrastructures :

- Le parvis du TTA des financements réalisés de 1,86 M€ sur les 2,3 M€ (restes à réaliser en dépenses)
  - Le parvis du cinéma d'un montant total de 0,715 M€ dont 0,493 M€ réalisés en 2023 et le solde en report
  - Divers travaux sur les cimetières pour un montant de 0,470 M€ dont 0,361 M€ pour le cimetière de Manissieux
  - Le financement du contrat de performance énergétique pour un éclairage public adapté à la transition énergétique est de 3,4 M€

Sur le volet politique de la Ville, la collectivité a versé 0,904 M€ dans le cadre du NPNRU pour le projet Bellevue.

En outre, des travaux ont été réalisés pour la maison de quartier Diderot à hauteur de 0,385M€ et la salle Millan pour un montant de 0,180M€. La commune assure dans sa programmation annuelle le maintien des bâtiments communaux pour garantir la sécurité et le confort des usagers.

➤ Structure des investissements



## 2. Les ressources de financement des investissements

Les ressources propres de financement de l'exercice 2023 (9,3 M€) représente 21 % des ressources propres ne couvrent pas la totalité des dépenses d'investissement (40,75 M€)<sup>9</sup>. Le besoin de financement est couvert par un emprunt de 30 M€<sup>10</sup> et une avance remboursable intracting de 4,1M€ contractée auprès de la banque des territoires. Le fonds de roulement à la fin de l'exercice 2023 est de 0,73 M€.

<sup>9</sup> Il s'agit des dépenses d'investissement hors dette

<sup>10</sup> hors un emprunt revolving de 10 M€

	CA 2023	Structure de financement des investissements
<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT</b>	<b>43 497 249</b>	
<b>1/Ressources Propres</b>	<b>9 332 775</b>	<b>21%</b>
Autofinancement net de remboursement de dette	2 950 991	6,5%
FCTVA+ Taxe aménagement	2 912 446	6,5%
Cessions	228 162	1%
Subventions et autres ressources	3 241 176	7%
<b>2/Ressources Externes</b>	<b>34 164 474</b>	<b>79%</b>
Emprunt	30 000 000	69%
Autres emprunts	4 164 474	10%

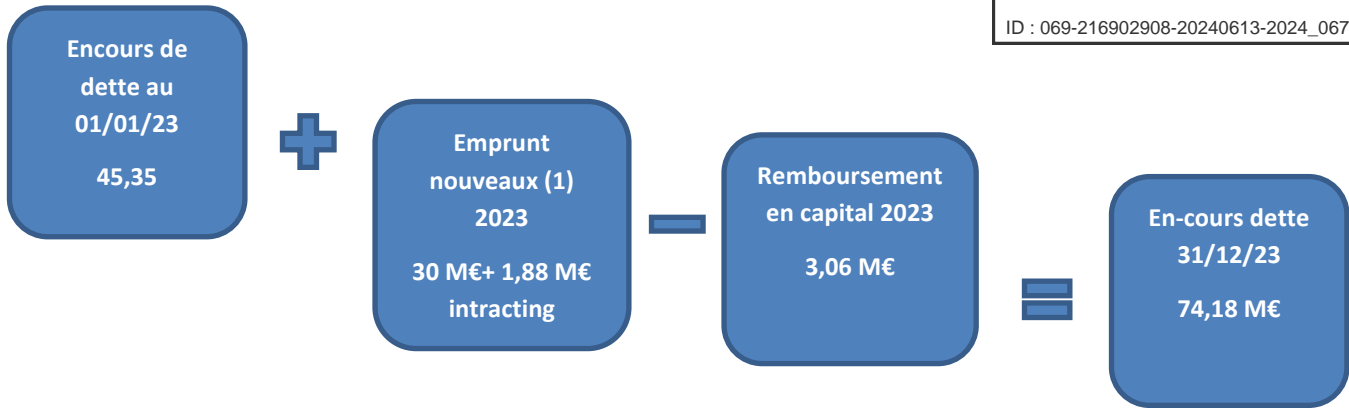
Le recours à l'emprunt est nécessaire au regard du niveau des investissements en 2023 d'un point de vue budgétaire et en termes de liquidités. La collectivité doit disposer d'outils de trésorerie pour assurer le paiement des travaux. L'exercice 2023 est une période où le besoin de financement externe a été le levier nécessaire. La décroissance s'opérera sur les exercices suivants avec des ressources propres et l'autofinancement qui assureront le financement des opérations.

## V. Synthèse de la dette au 31 décembre 2023

### 1. Encours de dette et taux

- Évolution de l'encours





En 2023, la Ville a mobilisé différentes sources de financement pour couvrir les besoins. Outre, la mobilisation de 20 M€ sur 2 prêts auprès de l'Agence France Locale, la Ville a eu recours à un emprunt avec une phase de mobilisation revolving de 10 M€ en fin d'exercice à la Banque Postale ainsi qu'une avance remboursable intracting de 1,88 M€ auprès de la Banque des territoires.

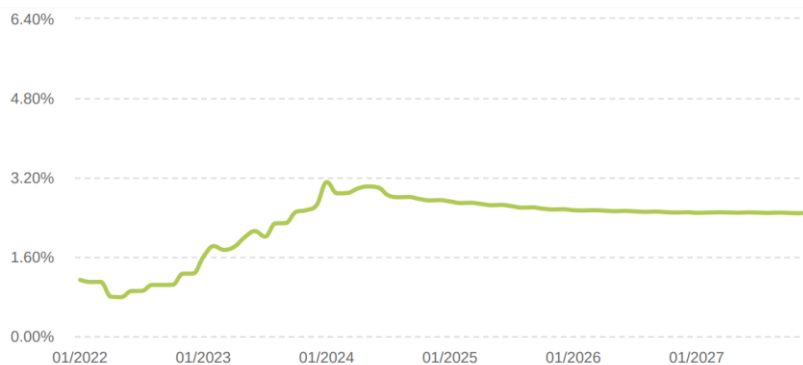
L'encours au 31 décembre 2023 après remboursement en capital des échéances est de 74,18 M€. En neutralisant l'emprunt avec une phase de mobilisation revolving de 10M€, l'encours de dette est de 34,18 M€, avec un taux moyen de 3,13%.

Sur un plan national, la remontée des taux tout au long de l'année 2023 s'est traduite par une hausse significative du taux d'emprunt passant d'un taux moyen de 1,60 % en 2022 à 3,13%.

CAPITAL RESTANT DU (CRD) 31/12/23	TAUX MOYEN	DUREE DE VIE RESIDUELLE	DUREE DE VIE MOYENNE	NOMBRE D'EMPRUNTS
74 180 608 €	3,13 %	12 ans et 2 mois	6 ans et 2 mois	15

La durée de vie moyenne correspond à la durée nécessaire pour rembourser la moitié de la dette. L'encours de dette a progressé entre 2022 et 2023, mais la durée de vie résiduelle (nombre d'années nécessaire au remboursement intégral de la dette ) est passée de 10 ans et 1 mois à 12 ans et 2 mois .

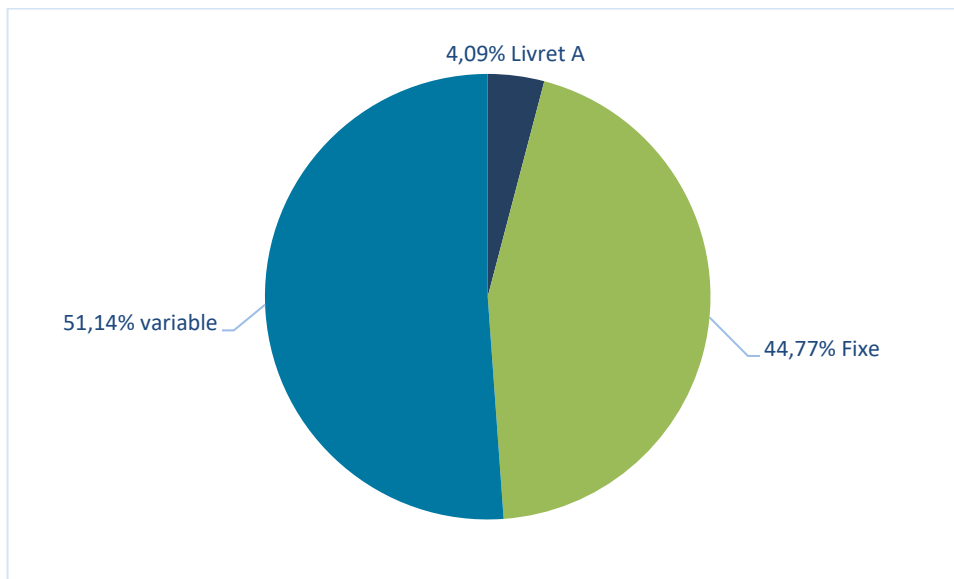
Évolution du taux moyen (Ex Ex Annuel)



La projection des taux d'intérêt fait apparaître un niveau de taux élevé sur la période 2023 à 2024 puis à compter de 2025, une légère baisse tout en restant à un niveau supérieur à 2%.

## 2. Dette par type de risque

La structure de la dette présente 51,14% sur les taux variables et 48,66% à taux fixe ou adossé au Livret A. La baisse des taux aura un impact favorable sur la part de la dette à taux variable.

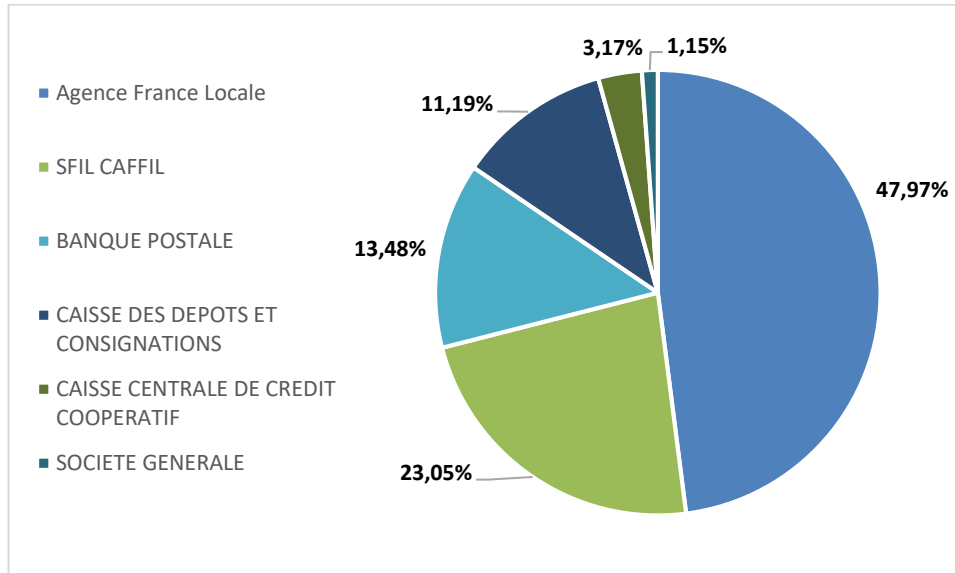


Type	Encours	Taux moyen
Fixe	33 213 941 €	1,45 %
Variable	37 933 333 €	4,56 %
Livret A	3 033 333 €	3,60 %
<b>Ensemble des risques</b>	<b>74 180 608</b>	<b>3,13 %</b>

## 3. Dette par prêteur

PRETEUR	CAPITAL RESTANT DU	% DU CRD
BANQUE POSTALE	10 000 000 €	13,48 %
SFIL CAFFIL	17 100 000 €	23,05%
AGENCE FRANCE LOCALE	35 583 333 €	47,97%
CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS	8 297 275 €	11,19 %
CAISSE CENTRALE DE CRÉDIT COOPÉRATIF	2 350 000 €	3,17 %

<b>SOCIÉTÉ GÉNÉRALE</b>	<b>850 000 €</b>	<b>1,15 %</b>
<b>Ensemble des prêteurs</b>	<b>74 180 608 €</b>	<b>100,00 %</b>



#### 4. Les ratios d'endettement

➤ Le ratio de désendettement<sup>11</sup> (en année) :

Ce ratio exprime la capacité de la Ville à rembourser sa dette, en neutralisant l'emprunt avec une phase de mobilisation revolving, il est de 10,74 ans en prenant en compte l'épargne brute dégagée en 2023. La situation de la ville est soutenable étant dans la limite des 12 années.

<sup>11</sup> Ratio de désendettement : Encours de dette / Épargne brute annuelle